

Communiqué de Presse

LE CNLL PUBLIE SES PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DU LOGICIEL LIBRE ET UNE CHARTE LIBRE EMPLOI.

Bordeaux, Marseille, Nantes, Nice, Lyon, Lille, Paris, Rennes le 10 octobre 2012 – Pour diffusion immédiate.

A l'occasion de l'Open World Forum, le CNLL, Conseil National du Logiciel Libre, communique 10 propositions pour une politique industrielle du Logiciel Libre, et promeut une charte d'emploi responsable dans les entreprises du Libre.

Alors que s'ouvre l'Open World Forum, le grand rendez-vous international de l'open source, qui se tient à Paris les 11, 12 et 13 octobre prochain, le Conseil National du Logiciel Libre communique deux initiatives importantes.

Un dossier comportant 10 propositions sur le logiciel libre et les standards ouverts a été présenté au cabinet de Madame Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Il est rendu public aujourd'hui afin d'élargir le débat à l'ensemble des acteurs de l'écosystème dans le cadre d'un "Grenelle du logiciel libre". *(en pièce jointe)*

Une charte Libre Emploi, élaborée à l'initiative de PLOSS, du Groupe Thématique Logiciel Libre au sein du Pôle Systematic et du CNLL, et en étroite collaboration avec l'Irill, vise à marquer l'engagement des entreprises signataires, acteurs du logiciel libre, à "faire la différence", pour leurs collaborateurs. (ci-dessous)

Pour une Politique Industrielle du Logiciel Libre en France

Le logiciel libre améliore la compétitivité de nos entreprises et la souveraineté technologique de la France. Il nous semble important de définir et de conduire une politique volontariste pour concrétiser l'avance de notre pays dans ce domaine.

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, a récemment appuyé une circulaire de la DISIC, Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication, qui définit « une série d'orientations et de recommandations sur le bon usage des logiciels libres ». Cette directive, particulièrement étayée et détaillée, a réjoui tous les professionnels du logiciel libre.

Le domaine d'application de cette circulaire est celui des systèmes d'information de l'Etat. Bien au delà de ce premier périmètre, nous pensons que le logiciel libre doit tenir une place importante dans l'économie française, dans la politique industrielle de la France. Nous



voulons montrer ici que le logiciel libre peut être un important levier d'emploi et de compétitivité pour l'ensemble de notre industrie dans le contexte difficile que nous connaissons actuellement.

Le document complet est disponible à l'adresse suivante: http://www.cnll.fr/news/10-propositions-pour-une-politique-du-logiciel-libre

Les entreprises du libre se mobilisent pour un emploi responsable

A l'initiative de PLOSS, du Groupe Thématique Logiciel Libre au sein du Pôle Systematic et du CNLL, et en étroite collaboration avec l'Irill, une Charte Libre Emploi a été lancée récemment. Cette charte vise à promouvoir un emploi responsable dans le secteur des logiciels libres. Elle se base sur des engagements concrets qui favoriseront la reconnaissance des entreprises actives au sein de la communauté du logiciel libre. Elle doit ainsi permettre à des étudiants et aux professionnels désireux de travailler dans le domaine du logiciel libre de connaître les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche durable au sein de l'écosystème.

La charte s'organise autour de cinq axes autour desquels les entreprises signataires s'engagent :

- Fournir un environnement professionnel système d'exploitation et logiciels applicatifs
 libre à chacun des collaborateurs qui le souhaite.
- Favoriser la contribution des collaborateurs aux communautés du logiciel libre, notamment en encourageant la redistribution des modifications sur des logiciels libres existants effectués dans le cadre des activités de l'entreprise.
- Participer, via les collaborateurs et/ou un soutien financier, aux événements de l'écosystème du libre.
- Permettre aux collaborateurs de se former tout au long de leur carrière sur des technologies libres afin de leur assurer une évolution professionnelle dans le domaine du libre.
- Lors du versement de la taxe apprentissage obligatoire, considérer en priorité les formations supérieures qui proposent un enseignement des méthodes, des techniques et des outils propres au logiciel libre.

Avec le soutien des principaux clusters d'entreprises du libre ...

Ils ont déjà signé:

AF83, Alter Way, BibLibre, Dotriver, Genymobile, Hedera technology, HENIX, Inno3, Logical Soft, Logilab, Nereide, Nexedi, Open Wide, Oslandia, oXFoZ, Qualixo, Smile, Vifib, Zenika, ...



A propos du CNLL (www.cnll.fr)

Le Conseil National du Logiciel Libre est l'instance représentative, au niveau national, des associations et groupements d'entreprises du logiciel libre en France. Le CNLL représente 10 associations et groupements, et par leur intermédiaire plus de 300 entreprises françaises spécialisées ou avec une activité significative dans le logiciel libre. Le CNLL a pour principale mission de représenter l'écosystème du logiciel libre auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales existantes.

Contacts Presse:

Amélie Vaysse, chargée de communication, relations presse 01 41 40 11 42 – <u>info@cnll.fr</u>